

problèmes extrêmement urgents qu'il doit y affronter; il ferait bien à cet égard d'examiner les résultats des politiques de son gouvernement.

Il a, en particulier, considéré l'industrie du bois comme une poule aux œufs d'or, que l'on peut toujours pressurer davantage pour lui soutirer impôts et redevances. Les résultats sont désastreux. Dans toute la province, ce ne sont que mises à pied, fermetures et chômage à cause des impôts élevés perçus par le gouvernement et de son incapacité de prévoir l'effondrement du marché des grumes.

Les ressources naturelles ne sont pas éternelles; on ne peut, dans ce secteur industriel, lever des impôts sans discernement. Or, sous l'effet combiné des impôts provinciaux et fédéraux, la limite est atteinte beaucoup plus rapidement qu'on pourrait le croire.

Parlant des redevances et de l'imposition de l'industrie minière, M. Armstrong, président de la société Rio Algoma Mines, déclarait que ces impôts devraient à son avis, présenter les caractéristiques suivantes:

Il faut les fonder sur les gains nets, et non sur les recettes brutes. Autrement, ils ne tiennent tout simplement pas compte des variations de frais d'exploitation, des différences de qualité des minerais ou de l'endettement des mines. L'imposition par le moyen de redevances est également déficiente en ce sens que les redevances ne tiennent pas compte des différences fondamentales d'exploitation entre différentes mines.

Je soutiens que la distribution du vote lors des dernières élections et les changements qui ont suivi en Colombie-Britannique se sont produits parce que cela a été compris dans toute l'industrie minière, non seulement au niveau des dirigeants d'entreprise mais du haut en bas de l'échelle jusqu'aux dirigeants syndicaux et aux travailleurs. Ils ont compris qu'ils avaient des intérêts dans l'industrie minière, et que le genre de fiscalité mise en œuvre par les gouvernements aux niveaux provincial et fédéral mettait en jeu l'existence de mines qui étaient en exploitation depuis un certain temps. Il ne s'agit pas là d'un problème qui concerne uniquement la province de l'Alberta. Les députés de toutes les provinces devraient beaucoup se préoccuper du principe affirmé ici par le gouvernement fédéral, qui passe outre à la constitution et ne reconnaît pas le droit de propriété des provinces sur leurs ressources.

• (1600)

Je voudrais parler pendant quelques minutes de la situation des vieillards pensionnés par rapport à l'impôt, et à cet égard, je dois rendre hommage au député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) pour ses propos de l'autre jour. Je veux reprendre à mon compte certaines de ses observations. J'ai également reçu une lettre de l'un de mes commettants qui témoigne de beaucoup de sensibilité et de réflexion. Mon correspondant suggère que le gouvernement exempté de l'impôt sur le revenu les citoyens âgés dont le revenu annuel est inférieur à \$25,000. Le député d'Esquimalt-Saanich a fait encore mieux en proposant l'abolition pure et simple des impôts. Ce ne serait pas une mauvaise idée.

Je connais des vieux de ma circonscription qui ont été étonnés d'apprendre, à propos des subventions au programme Horizons nouveaux, que le gouvernement était prêt à octroyer des sommes considérables aux organisations de citoyens âgés. Ils se sont étonnés parce que c'est l'inverse qui se produit généralement. Ils

### Droit fiscal

constatent que chaque fois qu'ils obtiennent un petit supplément de revenu, on le leur reprend en augmentant leur impôt ou en réduisant d'autres pensions ou sources de revenu qu'ils croyaient pourtant assez bien assurées.

Tous les vieillards pensionnés se sentent à la merci d'un paiement en trop et redoutent les problèmes qui s'ensuivront s'ils reçoivent trop d'argent et doivent puiser dans leurs maigres ressources pour rembourser le fisc. J'ignore ce qu'il en coûterait au gouvernement fédéral pour exonérer d'impôt les personnes âgées, mais je pense que, s'il laissait tranquilles ces personnes âgées et ces vieillards pensionnés, ce serait un progrès. Nos dirigeants s'apercevraient alors peut-être qu'il est inutile de consacrer tant d'argent à d'autres programmes, car j'ai l'impression que ces personnes âgées seraient très heureuses d'avoir la libre disposition de cet argent. J'ai l'impression qu'elles en feraient deux usages: elles le consacraient aux loisirs, et je pense aussi que la perspective de pouvoir l'investir elles-mêmes ne les laisserait pas indifférentes.

La proposition visant à exonérer d'impôt la première tranche de \$1,000 d'intérêts d'investissements est en soi une bonne mesure. Au moins, nous ne serons plus obligés d'accumuler ces petits reçus de \$5 et \$10 et de les joindre à notre déclaration d'impôt comme il a fallu le faire pendant des années; quant à savoir si cette exemption de \$1,000 sera fructueuse, je l'ignore. C'est un début, mais je pense qu'il faudrait accorder aux personnes âgées une beaucoup plus grande latitude d'utilisation de de leurs revenus. Comme le faisait remarquer le député d'Esquimalt-Saanich l'autre jour, c'est apparemment la seule façon d'inciter les gens à économiser dans notre société.

**M. F. Oberle (Prince George-Peace River):** Monsieur l'Orateur, lorsque le ministre nous a présenté son budget et ce bill de 286 pages, il a déclaré que le gouvernement se proposait de répartir équitablement les richesses de la nation. Cela me rappelle ces paroles de Winston Churchill:

Le vice inhérent au capitalisme et à la libre entreprise, c'est le partage inégal de l'abondance, la vertu inhérente au socialisme, c'est le partage égal de la misère.

J'imagine que les Canadiens doivent être habitués au genre d'offre que constitue ce bill puisque, après tout, ces temps derniers, on leur a proposé de nombreux documents analogues, comme le rapport Carter, les documents Benson et maintenant les propositions de modifications Turner. C'est un document d'un volume impressionnant, mais les sommes qu'il a fallu pour le faire imprimer et celles qui y sont inscrites sont encore plus impressionnantes, sans parler du nombre de gens qui y ont mis la main. L'année dernière, il a fallu 1,270 personnes de plus pour produire cette œuvre littéraire remarquable. Cette augmentation du personnel porte à 20,488 personnes l'effectif total des scribouillards du ministère des Finances. Cela représente plus du quart de notre capacité de défense militaire et cela ne comprend même pas le propre service des finances du premier ministre que celui-ci est sur le point de créer.

Le ministre des Finances (M. Turner) nous dit que sa stratégie fiscale vise à résoudre les problèmes causés par l'inflation mondiale et en même temps à inverser les tendances vers la récession qui ont récemment menacé